

PAR SDÉ

Steve Cadrin
Ligne directe : 514 392-5725
scadrin@dhcavocats.ca

Laval, le 1^{er} février 2023

Me Véronique Dubois
Secrétaire de la Régie de l'Énergie

Tour de la bourse
800, Place Victoria
2^{ième} étage, bureau 4125
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Objet: Énergir - Demande d'examen du rapport annuel pour l'exercice financier terminé le 30 septembre 2022

Confirmation de participation de l'analyste de l'AHQ-ARQ à la rencontre d'information du 9 février 2023

Dossier : R-4209-2022

N/D: 4503-87

Chère consœur,

Par la présente, l'AHQ-ARQ répond à l'invitation d'Énergir, s.e.c. (« Énergir »)¹ et désire confirmer la présence de son analyste externe, monsieur Marcel Paul Raymond, à la rencontre d'information du 9 février 2023.

Ce dernier souhaiterait voir aborder les sujets suivants :

- Comparaison des résultats réels de l'activité réglementée avec le budget
- Dépenses d'opération
- Résultats des indices de maintien de la qualité de service
- Nombre de clients
- Revenus générés par les transactions d'optimisation
- Données pertinentes se rattachant au GNR
- Évolution des outils d'approvisionnement

¹ B-0158 et A-0005.

Montréal

800, rue du Square-Victoria
bureau 4500
C.P. 391, Montréal QC H4Z 1J2

Laval

2955, rue Jules-Brillant
bureau 301
Laval QC H7P 6B2

Téléphone : 514 331-5010
Télécopieur : 514 331-0514
www.dhcavocats.ca

- Stratégie de gestion des retraits et injections au site d'entreposage d'Enbridge Gas
- Gaz perdu et pertes
- Rapport de suivi sur la biénergie

De façon plus spécifique, il a formulé les questions qui suivent avec les références aux pièces.

Pièce B-0027, page 4 : La priorisation des activités tout au long de l'exercice et la mise en place de projets d'optimisation ont permis à Énergir de revoir l'organisation du travail afin d'optimiser le comblement de postes vacants et les départs à la retraite. Ces efforts se sont traduits par une croissance moins importante de la main-d'œuvre et conséquemment de la masse salariale.

- Pouvez-vous élaborer sur cette optimisation du comblement des postes vacants et les départs à la retraite?
- Est-ce que ce n'était pas fait avant et, si oui, pourquoi n'était-ce pas prévu au budget?

Pièce B-0027, page 4 : Le déploiement du mode de travail hybride a augmenté la productivité de certaines activités et génère des économies permanentes, notamment en ce qui concerne les frais de déplacement et de représentation et les dépenses de fourniture.

- Comment le mode de travail hybride peut-il augmenter la productivité de certaines activités?
- De quelles activités s'agit-il?
- Par rapport à quel mode de travail cette comparaison s'applique-t-elle, le mode télétravail ou le mode de présence continue au bureau?
- Comment le mode de travail hybride peut-il générer des économies permanentes en ce qui concerne les frais de déplacement?
 - Et en ce qui concerne les frais de représentation?

Pièce B-0027, page 4 : N'eut été de la pandémie de COVID-19, l'écart entre les dépenses d'exploitation réelles et l'enveloppe autorisée aurait été moins important.

- Pouvez-vous donner un ordre de grandeur de l'écart (de moindre importance) entre les dépenses d'exploitation réelles et l'enveloppe autorisée, n'eut été de la pandémie de COVID-19?

Pièce B-0031, pages 2 et 3 :

- Pouvez-vous décrire ce que représente le département *Employés et culture* à la page 2?
- Pourquoi le salaire par personne semble plus élevé dans ce département en comparaison aux autres dans le tableau de la page 2?
- Est-ce que les tableaux des pages 2 et 3 pourraient aussi montrer le budget et/ou les dépenses de l'année précédente?

Pièce B-0035, page 3 : Le tableau montre un taux de réalisation de l'entretien préventif de 103,8%.

- En quoi est-ce utile et optimal de réaliser plus d'entretien préventif que requis (risque de « *gold-plating* »)?
- Ou est-ce que ce résultat dénote que l'entretien planifié n'était pas assez ambitieux?
- Quels sont les moyens qui ont permis de réaliser plus d'entretien préventif que prévu?

Pièces B-0031, page 1, et B-0054, page 1 : Les deux pièces montrent 212 409 clients réels pour l'exercice clos le 30 septembre 2022. Pour la projection, les deux pièces montrent des valeurs différentes : 212 476 dans B-0031 et 212 483 dans B-0054.

- Veuillez concilier les valeurs pour la projection.

Pièce B-0055, page 8 : Autant en transport qu'en équilibrage, les revenus générés par les transactions d'optimisation n'étaient pas prévus.

- Est-ce une situation fréquente qu'aucune transaction d'optimisation n'est prévue à la cause tarifaire?
- Pourquoi une telle prévision n'est-elle pas faite, autant pour le transport que l'équilibrage?

Pièce B-0064, page 4, tableau 1 : Nous comprenons de cette pièce que l'objectif réglementaire de $60\,214\,10^3\text{m}^3$ pour 2021-2022 n'a pas été atteint ($27\,364\,10^3\text{m}^3$).

- Dans le cas où notre compréhension est bonne, quelles sont les conséquences et/ou pénalités pour Énergir d'un tel résultat?

Pièce B-0070, page 1 : La colonne 3 montre des valeurs négatives.

- Comment peuvent s'expliquer de telles valeurs négatives de pertes réelles mensuelles?

Pièce B-0076, page 2 : Le plan d'approvisionnement 2021-2022 déposé à la Régie prévoyait une demande de pointe de 36 875 10³m³. Dans sa décision D-2021-140, la Régie approuvait le plan d'approvisionnement permettant de combler le déficit d'approvisionnement de 625 10³m³. Lors de la révision budgétaire 0/12, les besoins à la pointe ont été estimés à la hausse par rapport au plan d'approvisionnement sous le scénario de base, à 37 156 10³m³. En fonction de cette révision, et pour combler le besoin de redondance à l'usine LSR, Énergir a procédé à une transaction pour du service de pointe avec une capacité de 1 568 10³m³.

- Quels sont les facteurs qui expliquent la hausse de la prévision des besoins à la pointe lors de la révision budgétaire 0/12 de 281 10³m³ (37 156 – 36 875)?
- Quels ont été les besoins de pointe réels et normalisés de l'hiver 2021-2022?
- Comment s'explique la hausse du déficit d'approvisionnement de 943 10³m³ (1 568 – 625) alors que la hausse des besoins n'est que de 281 10³m³?

Pièce B-0080, pages 2 à 4, tableaux 1 à 3 : Nous constatons que les tableaux prévisionnels 1 et 2 ne prévoient aucune injection pendant les mois plus froids et aucun retrait pendant les mois plus chauds alors qu'en réalité au tableau 3, on peut voir des injections et retraits significatifs pratiquement toute l'année.

- Veuillez valider notre compréhension selon laquelle les mouvements d'inventaires réels apparaissant au tableau 3 sont faits dans un objectif d'optimisation.
- Dans l'affirmative, veuillez expliquer pourquoi les tableaux prévisionnels ne considèrent-ils pas de retraits et injections sur tous les mois lorsque ce serait optimal. En d'autres mots, pourquoi ne pas prévoir dans la cause tarifaire les situations menant à ce genre d'optimisations?

Pièce B-0112, page 4 : Le tableau 2 à la page 4 indique qu'aucun client biénergie n'a migré au tout à l'électricité (« TAÉ »).

- Est-ce que cette information couvre autant l'usage du chauffage des espaces que celui du chauffage de l'eau?
- Sinon, quelle est la quantité de clients ayant migré au TAÉ pour le chauffage de l'eau depuis le lancement de l'offre biénergie?

- Comment procédez-vous pour déterminer si un client a migré au TAÉ, surtout en période d'été, soit entre le 22 juin 2022 (date du lancement de l'offre biénergie) et le 30 septembre 2022?
- Depuis le lancement de l'offre biénergie, quel est le nombre de clients qui ont remis à neuf leur système de chauffage au gaz (en fin de vie) sans aller vers la biénergie?

Espérant le tout conforme, veuillez agréer, chère consœur, nos salutations les plus distinguées.

DHC Avocats



Steve Cadrin, avocat

SC/fn

819797